

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**13 MARS 2017  
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 mars, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Madame et messieurs les conseillers Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais et Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2017-125 Convention de location de site de télécommunication  
Rogers Communications inc. / Ville de Varennes  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2007-377 le 5 novembre 2007 autorisant l'implantation d'une antenne de télécommunication situé au boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT que Rogers Communications confirme qu'il exercera l'option de renouvellement d'une période de dix (10) ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le renouvellement de la convention de location de site de télécommunication à intervenir entre Rogers Communications inc. et la Ville de Varennes; telle convention est jointe aux présentes comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

## Émission d'obligations 7 362 000 \$ - 28 mars 2017 Adjudication

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 600, 601, 662, 693, 705, 760, 779, 796, 813, 819, 829 et 831 la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 mars 2017, au montant de 7 362 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,72800	363 000 \$	1,20000 %	18 octobre 2018	2,30027 %
		371 000 \$	1,40000 %	18 octobre 2019	
		381 000 \$	1,60000 %	18 octobre 2020	
		390 000 \$	1,85000 %	18 octobre 2021	
		5 857 000 \$	2,05000 %	18 octobre 2022	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.RBC Dominion valeurs immobilières inc.	98,68390	363 000 \$	1,10000 %	18 octobre 2018	2,30427 %
		371 000 \$	1,35000 %	18 octobre 2019	
		381 000 \$	1,55000 %	18 octobre 2020	
		390 000 \$	1,80000 %	18 octobre 2021	
		5 857 000 \$	2,05000 %	18 octobre 2022	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,89100	363 000 \$	1,15000 %	18 octobre 2018	2,30953 %
		371 000 \$	1,40000 %	18 octobre 2019	
		381 000 \$	1,65000 %	18 octobre 2020	
		390 000 \$	1,90000 %	18 octobre 2021	
		5 857 000 \$	2,10000 %	18 octobre 2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,44500	363 000 \$	1,20000 %	18 octobre 2018	2,31906 %
		371 000 \$	1,30000 %	18 octobre 2019	
		381 000 \$	1,55000 %	18 octobre 2020	
		390 000 \$	1,85000 %	18 octobre 2021	
		5 857 000 \$	2,00000 %	18 octobre 2022	
Mackie Research capital corporation	99,37500	363 000 \$	1,10000 %	18 octobre 2018	2,31999 %
		371 000 \$	1,35000 %	18 octobre 2019	
		381 000 \$	1,55000 %	18 octobre 2020	
		390 000 \$	1,85000 %	18 octobre 2021	
		5 857 000 \$	2,25000 %	18 octobre 2022	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 362 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des

transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE.

**2017-127 Émission d'obligations 7 362 000 \$ - 28 mars 2017**  
**Courte échéance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYE par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 362 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 600, 601, 662, 693, 705, 760, 779, 796, 713, 719, 829 et 831, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 28 mars 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 662, 693, 705, 760, 779, 796, 813, 819, 829 et 831, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

**2017-128 Émission d'obligations 7 362 000 \$ - 28 mars 2017**  
**Concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 008 000 \$ :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
600	81 800 \$
601	209 600 \$
662	107 900 \$
693	400 700 \$
705	24 100 \$
760	203 300 \$
779	369 500 \$
796	4 232 000 \$
813	145 377 \$
813	166 238 \$
819	147 485 \$
829	655 000 \$
831	619 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 362 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 mars 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales

de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
LES GALERIES DE VARENNES  
2020, BOUL. RENE-GAULTIER  
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1N9

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Proposition de méthode de déneigement préservant le stationnement sur rue

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 08.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Dampousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA